

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Philippe Morel, Charles Selleger, Pierre Conne, Nathalie Fontanet, Alexandre de Senarclens, Murat Julian Alder, Michel Ducret, Nathalie Hardyn, Jacques Béné, Nathalie Schneuwly, Bénédicte Montant, Raymond Wicky, Gabriel Barrillier, Bertrand Buchs, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Vincent Maitre, Yvan Zweifel

Date de dépôt : 23 mars 2018

Proposition de motion pour la création d'un observatoire cantonal de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la version révisée de la LAMal en 2012 qui demande la mise en concurrence des partenaires publics et privés au niveau cantonal ;
- la nécessité de la réalisation d'une planification cantonale de la santé ;
- l'importance d'avoir un bilan cantonal des infrastructures offrant des prestations de santé et de leurs capacités ;
- la nécessité d'évaluer les besoins en prestations de santé de la population genevoise ;
- la volonté de créer un véritable partenariat public-privé au service de l'ensemble des patients, quel que soit le type de leur couverture d'assurance-maladie ;
- le chapitre 4 de la loi genevoise sur la santé relative à la planification sanitaire ;
- l'article 30 de la même loi genevoise sur la santé ;
- la volonté de maîtriser les coûts de la santé,

invite le Conseil d'Etat

à mettre sur pied dans les meilleurs délais un observatoire cantonal de la santé sous forme d'un centre universitaire interdisciplinaire, chargé de recueillir les informations qui lui permettront d'évaluer l'état de la santé de la population, de recenser les capacités de traitements hospitaliers et ambulatoires, de recueillir les principaux aspects financiers et, au travers de ces différents éléments, de contribuer à mettre sur pied une véritable planification cantonale avec le but de maintenir la très haute qualité des soins actuellement prodigués sur le canton de Genève, d'en évaluer puis d'en maîtriser les coûts et d'avoir ainsi un impact sur les primes d'assurance-maladie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'augmentation importante et annuelle des primes d'assurance-maladie n'est pas inéluctable.

Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer cette augmentation, et parmi eux un élément important et très influent est évidemment constitué par les coûts de la santé, à savoir les dépenses consenties pour l'ensemble des moyens diagnostiques et thérapeutiques des patients.

S'attaquer exclusivement aux primes équivaudrait à vouloir dissiper la fumée sans s'attaquer à la cause, le feu, dans notre situation les coûts de la santé.

Genève présente une situation très particulière et favorable, puisque notre canton jouit d'une densité médicale extrêmement élevée, composée de médecins qui pour l'immense majorité sont très bien formés. D'autres acteurs de la santé, telles les infirmières, bien qu'en nombre insuffisant, bénéficient également de compétences reconnues. De plus, notre canton a une densité de structures hospitalières et de plateaux médico-techniques qui sont jalousés en Suisse et certainement dans le reste de l'Europe !

Actuellement les plateformes médico-techniques et les personnes, médecins, infirmières ou techniciens, capables de les faire fonctionner ne sont absolument pas organisées en réseau, pire elles sont placées dans une situation de compétition et d'inflation.

La LAMal dans sa version 2012 demande clairement aux autorités cantonales de mettre en concurrence les installations publiques et les installations privées, avec le but d'une part de maintenir la qualité et d'autre part de contrôler les coûts.

Notre vision est de mettre en synergie l'ensemble des capacités de notre canton en les organisant dans une planification cantonale qui, actuellement, est inexistante.

Cette planification ne peut être réalisée initialement qu'à partir d'un état des lieux identifiant les structures, les compétences et les capacités. La création d'un observatoire cantonal de la santé, se substituant à la seule analyse que nous avons actuellement qui est celles des HUG, doit permettre de faire ce recensement, point de départ d'une réorganisation soucieuse de

maintenir la qualité, de respecter les différents soignants et de contrôler de manière efficace les coûts.

Cet observatoire aura un rôle dynamique en centralisant l'évolution de l'état de santé de notre population, les prestations effectuées par les différents plateaux médico-techniques une fois qu'ils seront réalisés et mis en réseau, ainsi qu'en rendant compte à l'autorité politique de façon régulière des besoins de la population d'une part et des capacités à les prendre en charge d'autre part.

Cet observatoire de la santé est une structure qui existe déjà sous des formes variées, dans d'autres pays et pour d'autres situations, par exemple dans le domaine de la transplantation d'organes.

Cette structure devrait prendre la forme d'un centre universitaire interdisciplinaire à disposition de l'autorité politique afin que cette dernière puisse prendre les décisions stratégiques visant la qualité et l'économicité de la santé en connaissance de cause et avec un argumentaire factuel.